



Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Doha



Distr. générale
31 janvier 2022
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Deuxième session (ordinaire)

New York, 26-30 juillet 2021

(reprise)

New York, 21 décembre 2021

Rapport du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sur les travaux de sa deuxième session

I. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

1. Conformément aux résolutions [73/242](#), [74/232](#) A et B et [75/227](#) de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a tenu sa deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 26 au 30 juillet 2021. Conformément à la décision [75/574](#) de l'Assemblée, le Comité préparatoire a tenu une séance lors de la reprise de sa deuxième session, le 21 décembre 2021.
2. Lors de la 1^{re} séance du Comité préparatoire, le 26 juillet 2021, les Coprésidents du Comité, Rabab Fatima (Bangladesh) et Robert Keith Rae (Canada), ont ouvert la session et fait des déclarations. À la 3^e séance (reprise de la deuxième session) du Comité, les Coprésidents, Rabab Fatima (Bangladesh) et Robert Keith Rae (Canada), ont fait des déclarations.
3. La liste des participants aux réunions du Comité préparatoire sera publiée sous la cote [A/CONF.219/2021/IPC/INF/1](#).

B. Composition du Comité préparatoire

4. Les membres du Comité préparatoire étaient les suivants :

Coprésidence :

Rabab Fatima (Bangladesh)
Robert Keith Rae (Canada)



Vice-Présidence :

Marie Chatardová (Tchéquie)
Taye Atske Selassie Amde (Éthiopie)
Antonio Rodrigue (Haïti)
Amrit Bahadur Rai (Népal)
Julio César Arriola Ramírez (Paraguay) (désigné Rapporteur du Comité préparatoire)
Feridun Hadi Sinirlioğlu (Turquie)
Adonia Ayebare (Ouganda)

Membres de droit :

Perks Master Clemency Ligoya (Malawi)
Alya bint Ahmed bin Saif Al-Thani (Qatar)

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour recommandé à sa première session et approuvé l'organisation de ses travaux (voir [A/CONF.219/2021/IPC/4/Rev.1](#)), étant entendu que des ajustements y seraient apportés, le cas échéant, durant la session :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la deuxième session du Comité préparatoire.
3. Préparatifs pratiques de la Conférence :
 - a) Approbation du projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence ;
 - b) Approbation du règlement intérieur provisoire de la Conférence ;
 - c) Décision sur les modalités d'organisation des tables rondes thématiques de haut niveau dans le cadre de la Conférence.
4. Préparatifs de fond de la Conférence.
5. Projet de document final de la Conférence.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

III. Préparatifs de fond de la Conférence

6. À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a examiné le point 4 de son ordre du jour (Préparatifs de fond de la Conférence). Des déclarations ont été faites par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Secrétaire générale de la Conférence, le Représentant permanent adjoint du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jassim Sayar Al-Maawda, en sa qualité de représentant du pays hôte de la Conférence, la représentante de la jeunesse d'International Coordination Meeting of Youth Organisations, Fahmida Faiza, le Président de LDC Watch, Demba Moussa Dembele, et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, Martin Chungong (par message vidéo préenregistré).

IV. Projet de document final de la Conférence

7. À sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a entendu un exposé du Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des pays les moins avancés sur l'avant-projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031.

8. À la même séance, le Comité préparatoire a entendu des déclarations d'ordre général des représentants de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Union européenne, du Maroc, de l'Indonésie, d'Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et de la Turquie concernant l'avant-projet de Programme d'action de Doha.

9. Entre le 26 et le 29 juillet 2021, le Comité préparatoire a tenu cinq séances de consultations au cours desquelles il a délibéré sur le projet de document final de la Conférence.

10. À la 2^e séance, le 30 juillet 2021, les représentants du Malawi (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Népal ont fait des déclarations au titre du point 5 de l'ordre du jour (Projet de document final de la Conférence).

11. À la même séance, le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Secrétaire général de la Conférence ainsi que les Coprésidents du Comité préparatoire (Bangladesh et Canada) ont fait des déclarations.

12. Lors de la 3^e séance (reprise de la deuxième session) du Comité préparatoire, les Coprésidents ont proposé oralement une décision rédigée dans les termes suivants :

« Le Comité préparatoire approuve le projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés ([A/CONF.219/2021/IPC/CRP.2](#)) et décide d'en recommander l'adoption à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. »

13. À la même séance, les représentantes et représentants du Qatar, de la Fédération de Russie, de la Chine, de Cuba, du Népal, du Malawi (au nom des pays les moins avancés), de l'Afrique du Sud et du Bélarus ont fait des déclarations.

14. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration dans laquelle il a présenté un amendement au projet de décision proposé par les Coprésidents, libellé comme suit :

« Le Comité préparatoire note que le consensus sur le projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés n'a pas été atteint et décide de recommander le projet à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés afin qu'elle en poursuive l'examen et l'adopte. »

15. Toujours à sa 3^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, le Comité préparatoire a rejeté le projet d'amendement par 120 voix contre 2, avec 6 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Fédération de Russie.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso,

Cambodge, Canada, Chili Costa Rica, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Yémen, Zambie.

Se sont abstenus :

Cameroun, Chine, Égypte, Kiribati, Pakistan, Zimbabwe.

16. À sa 3^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, le Comité préparatoire a adopté le projet de décision oral proposé par les Coprésidents, tendant à approuver le projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, et décidé de le recommander à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour adoption, par 132 voix contre zéro, avec 2 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Bélarus, Fédération de Russie.

17. À la même séance, avant le vote, le représentant de la Fédération de Russie a pris la parole pour expliquer son vote.

18. À la même séance également, après le vote, les représentantes et représentants de la Fédération de Russie, de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (également au nom de la Nouvelle-Zélande), de l'Inde, de la Hongrie, de la Turquie, de la République islamique d'Iran, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Égypte ont fait des déclarations pour expliquer leur vote¹.

V. Mesures prises par le Comité préparatoire

A. Décisions du Comité préparatoire

19. Lors de sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a pris les décisions suivantes :

Décision I

Règlement intérieur provisoire de la Conférence

20. Le Comité préparatoire a approuvé le règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.219/2021/IPC/L.4) à recommander pour adoption par la Conférence.

Décision II

Modalités d'organisation des tables rondes thématiques de haut niveau de la Conférence

21. Le Comité préparatoire a approuvé le projet de décision concernant les modalités d'organisation des tables rondes thématiques de haut niveau de la Conférence (A/CONF.219/2021/IPC/L.5).

Décision III

Prorogation des travaux du Comité préparatoire

22. Le Comité préparatoire a approuvé ses recommandations à l'Assemblée générale portant sur la prorogation de ses travaux (A/CONF.219/2021/IPC/CRP.1).

Décision IV

Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence

23. À sa 2^e séance, le Comité préparatoire a recommandé à la Conférence d'adopter le projet d'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation de ses travaux, publiés sous les cotes A/CONF.219/2021/IPC/L.3 et A/CONF.219/2021/IPC/L.3/Add.1.

¹ Les déclarations qui ont été soumises par écrit au Secrétariat peuvent être consultées à l'adresse <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/1484a158-7d5f-ec11-8314-0abf1fa886b5/2021-12-21>.

Décision V

Projet révisé d'ordre du jour provisoire de la Conférence²

24. À sa 3^e séance (reprise de la deuxième session), le Comité préparatoire a recommandé à la Conférence d'adopter le projet révisé d'organisation de ses travaux, publié sous la cote [A/CONF.219/2021/IPC/L.3/Add.1/Rev.1](#).

Décision VI

Projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

25. À sa 3^e séance (reprise de la session), le Comité préparatoire a approuvé le projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et décidé de le recommander à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour adoption.

B. Adoption du rapport du Comité préparatoire

26. Lors de sa 2^e séance, le Comité préparatoire a adopté son projet de rapport sur les travaux de sa deuxième session ([A/CONF.219/2021/IPC/L.6](#)) et chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main avec l'appui du Secrétariat.

27. Lors de sa 3^e réunion (reprise de la deuxième session), le Comité préparatoire a décidé d'autoriser le Rapporteur à faire figurer les délibérations de la séance tenue lors de la reprise de la deuxième session dans le rapport sur les travaux de la deuxième session.

VI. Déclarations

Première séance (26 juillet 2021)

28. La Coprésidente du Comité préparatoire (Bangladesh) a dit que le monde faisait face aux conséquences humaines et économiques désastreuses de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui avait fait des millions de morts, continuait de contaminer des millions de personnes chaque jour et avait entraîné la pire récession économique depuis 100 ans. Les pays les moins avancés, dont les infrastructures étaient insuffisantes et qui n'avaient pas la capacité de faire face aux chocs internes ou externes, étaient les plus touchés par cette pandémie. De nombreux pays parmi les moins avancés étaient aux prises avec la troisième vague de la pandémie et, en 2020, leur produit intérieur brut avait diminué de 1,3 % en moyenne. Dans les pays les moins avancés, moins de 2 % de la population avait été vaccinée. Plus de 32 millions de personnes dans les pays les moins avancés risquaient de basculer dans l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire était en hausse et les fermetures d'écoles, conjuguées à un manque d'accès aux possibilités d'apprentissage en ligne, risquaient d'entraîner une perte d'éducation pour toute une génération. Les recettes d'exportation et les envois de fonds avaient diminué, et près de la moitié des pays les moins avancés étaient surendettés ou risquaient de le devenir. La Coprésidente a insisté sur le fait que les pays en voie de reclassement ou déjà retirés de la liste des pays les moins avancés devaient faire l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils ne risquent pas de régresser.

29. La Coprésidente du Comité préparatoire (Bangladesh) a souligné que les partenariats mondiaux historiques, dont le Programme de développement durable à

² À la 3^e séance (reprise de la session) du Comité préparatoire, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration concernant le projet révisé d'organisation des travaux de la Conférence, publié sous la cote [A/CONF.219/2021/IPC/L.3/Add.1/Rev.1](#).

l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba, devaient servir de base au prochain programme d'action. Elle a souligné qu'il fallait adopter un nouveau modèle pour les partenariats mondiaux, plus solide, dynamique et produisant des résultats rapides sur le terrain.

30. Le Coprésident du Comité préparatoire (Canada) a salué l'engagement manifesté et le travail accompli par le Groupe des pays les moins avancés dans l'élaboration de l'avant-projet de Programme d'action de Doha et souligné que les États Membres devaient faire preuve de précision en ce qui concerne les mesures concrètes relatives aux différents sujets qui seraient examinés lors des consultations. Il a encouragé la tenue de débats constructifs au cours de la séance, en vue de mettre au point un programme d'action ambitieux en faveur des pays les moins avancés.

31. Le Secrétaire général de la Conférence a dit qu'il importait de reconstruire en mieux, de renforcer la résilience face aux chocs futurs, notamment les risques climatiques, et d'améliorer l'accès aux systèmes de protection sociale et la capacité de les développer selon les besoins, et qu'il fallait cibler les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les migrants et les personnes handicapées.

32. Le Secrétaire général de la Conférence a noté que l'avant-projet de document final reflétait fidèlement les priorités qui permettraient aux pays les moins avancés d'atteindre les objectifs de développement durable et plus encore. Il a recommandé de conclure les négociations intergouvernementales à New York d'ici à la fin de l'année.

33. Le Secrétaire général de la Conférence a annoncé la tenue de la réunion d'examen de la région Asie-Pacifique, devant avoir lieu à Genève du 30 août au 2 septembre 2021 dans un format hybride, du Forum sur l'avenir des pays les moins avancés, prévu à Helsinki du 5 au 7 octobre 2021, et du Forum du secteur privé, qui se tiendrait dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies. Il a invité tous les États Membres à se faire représenter à la Conférence par leur chef d'État ou de gouvernement.

34. Le représentant du Qatar, pays hôte de la Conférence, a réaffirmé que son pays tenait à assurer le succès de la Conférence et était disposé à apporter tout l'appui et toute la coopération nécessaires à cette fin. Il a déclaré que le Qatar était heureux de voir que l'avant-projet de Programme d'action de Doha était le premier programme d'action en faveur des pays les moins avancés à être lié au Programme 2030.

35. La représentante d'International Coordination Meeting of Youth Organisations a évoqué l'importance de la participation des jeunes à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à d'autres instances, et appelé l'attention sur quatre questions d'importance majeure pour les jeunes : la réalité de l'après-COVID-19, l'éducation et la jeunesse, la santé mentale et les changements climatiques.

36. La représentante d'International Coordination Meeting of Youth Organisations a fait remarquer que de nombreuses écoles avaient fermé pendant la pandémie et que par conséquent, les étudiants avaient eu peu de possibilités d'apprentissage ; l'accès à l'apprentissage par Internet était rare, l'accès au haut débit étant peu fiable, et les appareils coûteux. Beaucoup de jeunes avaient perdu leur emploi, et les jeunes marginalisés, en particulier ceux qui étaient handicapés et issus des communautés autochtones, ainsi que les jeunes en milieu rural, avaient été encore plus désavantagés. Le soutien en matière de santé mentale était rare : au Bangladesh, en 2020, le nombre de décès par suicide avait dépassé de 70 % le nombre de décès dus à la COVID-19.

37. La représentante d'International Coordination Meeting of Youth Organisations a dit que les jeunes constituaient la majorité de la population dans de nombreux pays

les moins avancés et qu'ils avaient donc le potentiel de jouer un rôle déterminant. La déclaration de la jeunesse attendue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait faire écho aux préoccupations des jeunes sur le terrain.

38. Le Président de LDC Watch a expliqué que son organisation encourageait ses membres issus de tous les pays les moins avancés et appartenant à la société civile internationale à participer à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à ses préparatifs. L'organisation se réjouissait du document final, qui décrivait les conséquences économiques et sociales dévastatrices de la pandémie de COVID-19 dans les pays les moins avancés et appelait à redoubler d'efforts et à prendre des mesures extraordinaires pour relever les défis auxquels ces pays étaient confrontés.

39. Le Président de LDC Watch a recommandé de réexaminer les critères utilisés pour déterminer les seuils de reclassement, souligné que la solidarité et les partenariats devaient être fondés sur une véritable appropriation des politiques et sur des priorités fixées par les pays les moins avancés, et réaffirmé son soutien aux demandes formulées concernant la dette, la mobilisation des ressources, le commerce et les questions connexes, les changements climatiques et la gouvernance mondiale. Il partageait la profonde inquiétude exprimée dans le document quant à la sous-représentation des pays les moins avancés dans la prise de décisions à l'échelle mondiale.

40. Dans un message vidéo préenregistré, le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a dit que les droits humains fondamentaux n'étaient toujours pas respectés dans les pays les moins avancés et souligné que la promesse faite dans les objectifs de développement durable de ne laisser personne de côté devait s'appliquer avant tout à ces pays. Pour tenir cette promesse, il fallait faire preuve d'une plus grande volonté politique et renforcer l'application du principe de responsabilité au niveau national et mondial.

41. Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a souligné que le volet parlementaire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés visait à mettre en évidence le fait que les parlementaires du monde entier, et pas seulement ceux des pays les moins avancés, jouaient un rôle essentiel pour concrétiser ces ambitions en tenant les cordons de la bourse et grâce à leur autorité sur le plan législatif et en matière de contrôle.

42. Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a annoncé que l'organisation publierait trois rapports au cours des prochains mois pour attirer l'attention sur le rôle des parlements dans les pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, la coopération pour le développement et la bonne gouvernance. Il a aussi annoncé que l'Union interparlementaire, en collaboration avec la Choura du Qatar, organiserait un forum des parlementaires à Doha le 22 janvier 2022.

43. Le représentant du Malawi, s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, a présenté l'avant-projet de Programme d'action de Doha et souligné que celui-ci incorporait les objectifs et les cibles du Programme 2030 tout en cherchant à définir de nouveaux objectifs ambitieux pour l'avenir. Il a déclaré que le Groupe s'était efforcé de maintenir un équilibre délicat entre ambition et réalisme.

44. Le représentant du Malawi a indiqué que le document définissait six domaines d'action prioritaires, et déclaré que certaines propositions concrètes devaient être approfondies, telles que celles proposant la création d'une université en ligne pour les pays les moins avancés, l'instauration de régimes de promotion des investissements, la création d'un centre d'appui aux investissements internationaux

en faveur des pays les moins avancés et des pays sortis de cette catégorie, et la mise en place de mécanismes d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience pour faire face à toutes sortes de risques.

45. Le représentant du Malawi a déclaré que le projet de document prévoyait le maintien d'un traitement spécial et différencié pour les pays après leur reclassement, et que l'intégration de la dimension de genre, la bonne gouvernance, l'état de droit, la transparence, le principe de responsabilité et la paix et la sécurité y figuraient en bonne place. Il a demandé aux représentants de ne pas s'arrêter sur la longueur du projet, mais plutôt de se concentrer sur sa substance.

Déclarations d'ordre général

46. Le représentant de la Guinée, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a déclaré que les pays les moins avancés demeuraient une partie essentielle du Programme 2030, car ils représentaient le changement et les progrès qui devaient se produire pour que ce programme soit couronné de succès. Le Groupe s'est félicité de l'avant-projet de Programme d'action de Doha et souhaitait aller de l'avant et collaborer avec d'autres acteurs afin de parvenir à un consensus sur le texte d'ici à la fin de l'année. Le Groupe a noté qu'il importait de conserver comme objectif primordial l'élaboration d'un texte qui réponde aux besoins des pays les moins avancés et contribue à l'objectif majeur du Programme 2030 : ne laisser personne de côté.

47. Le représentant de l'Union européenne a souligné que celle-ci entendait s'engager de manière constructive dans les négociations, avec la pleine participation de ses États membres, en vue d'adopter un document concis, orienté vers l'action et opérationnel qui aurait un effet positif réel pour les pays les moins avancés dans le contexte difficile du relèvement après la COVID-19. Afin que le texte bénéficie de la meilleure contribution possible de la part des experts et de la société civile, il a demandé aux Coprésidents de prévoir suffisamment de temps pour les négociations et l'introduction de propositions dans le texte, et d'adopter une méthode inclusive pour garantir l'appropriation et la mise en œuvre réussie du programme. Le représentant a souligné que, pour que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés marque une avancée importante dans la réalisation des ambitions du Programme 2030, il fallait impérativement que les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement prennent des engagements équilibrés. Ainsi, le prochain programme d'action devrait s'appuyer sur les résultats d'autres réunions organisées sous les auspices de l'ONU, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin, il a déclaré qu'il serait utile, pour le bon déroulement des négociations et l'élaboration du document final, de raccourcir le document et de parvenir à un accord sur un ensemble d'objectifs stratégiques strictement liés aux objectifs de développement durable et assortis de cibles chiffrées et de données de référence.

48. Le représentant du Maroc a réaffirmé le soutien de son pays aux pays les moins avancés, notamment ceux d'Afrique, sur la base de son engagement en faveur de la coopération Sud-Sud. Il a souligné que la pandémie de COVID-19 avait probablement fait reculer les progrès des pays les moins avancés et qu'il attendait avec impatience un programme d'action apportant les solutions nécessaires à ce problème. Il a déclaré que la cinquième Conférence des Nations Unies serait l'occasion de renouveler l'appui aux pays les moins avancés et de déployer des mesures de soutien international et s'est félicité de la structure ambitieuse du texte et de l'accent mis sur les six principaux domaines d'action, notamment s'agissant de garantir un accès

abordable aux vaccins contre la COVID-19, de mettre en place des mesures d'allègement de la dette des pays les moins avancés, de stimuler le financement de l'action climatique et de renforcer la résilience face aux changements climatiques dans ces pays ainsi que de développer les capacités en vue d'accélérer la transition énergétique, qui serait un pilier de la reprise après la pandémie pour les pays les moins avancés.

49. Le représentant de l'Indonésie a pris note des six domaines clés définis dans le Programme d'action pour remédier aux principales vulnérabilités des pays les moins avancés : exploiter le pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation, promouvoir la transformation structurelle, développer le commerce international et l'intégration régionale, faire face au changement climatique, se relever de la pandémie, bâtir une société résiliente en vue des chocs futurs et renforcer la solidarité internationale. Il a indiqué que l'un des obstacles majeurs que rencontraient les pays les moins avancés était le manque de ressources, qui retardait la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Il a souligné qu'il fallait de toute urgence prendre des engagements alignés sur le Programme d'action d'Addis-Abeba, et que la participation du système des Nations Unies et d'autres acteurs, tels que le secteur privé et les organisations philanthropiques, était essentielle. Il a rappelé que la coopération Sud-Sud pouvait compléter la coopération Nord-Sud mais ne saurait la remplacer.

50. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires) a souligné combien la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés était importante pour l'Alliance des petits États insulaires, car huit des pays les moins avancés étaient des petits États insulaires en développement. En outre, le Programme 2030 fournissait un cadre général pour parvenir au développement durable dans les pays les moins avancés, et le Programme d'action définirait des démarches adaptées à ces objectifs. Il a insisté sur le fait que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés devait établir un lien entre les Orientations de Samoa et le Programme 2030. En outre, il a constaté le recul enregistré sur les plans économique, social et environnemental par les pays les moins avancés en raison de la pandémie, et souligné que la prochaine version du Programme d'action devait être finalisée d'ici à la fin de l'année.

51. Le représentant de la Turquie a déclaré qu'en tant qu'hôte de la Conférence sur les pays les moins avancés en 2011, la Turquie espérait un résultat orienté vers l'action, et attachait une grande importance à la nature multipartite de ce processus, y compris à la participation des institutions financières internationales, du secteur privé et des organismes des Nations Unies. Il a précisé qu'il importait, non pas de négocier des objectifs déjà convenus, mais de tenir ces engagements sur le terrain de manière réaliste et ambitieuse. Il a indiqué que la Turquie attendait avec intérêt de préciser davantage le processus de transition après le reclassement, notamment dans les paragraphes relatifs à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et sur les demandes d'accès aux marchés en franchise de droits.

Deuxième séance (30 juillet 2021)

52. Le représentant du Malawi (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a déclaré que les partenaires du développement devaient faire plus que doubler leur part d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés pour atteindre l'objectif de 0,2 % du revenu national brut. L'allègement et la conversion de la dette revêtaient également une importance capitale pour les pays les moins avancés. Le représentant a déclaré que le transfert de technologie vers les pays les moins avancés, selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, était en

contradiction avec l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, et que les flexibilités dont bénéficiaient les pays les moins avancés n'avaient aucun sens sans les transferts de technologie. Il a souligné que les vaccins contre la COVID-19 devaient être considérés comme un bien public mondial. Il a demandé que des droits de tirage spéciaux représentant 50 milliards de dollars soient alloués aux pays les moins avancés et qu'un soutien soit apporté pendant 12 ans aux pays les moins avancés en voie de reclassement pour les aider dans leur transformation structurelle. Il a pris note des préoccupations concernant la répartition équilibrée entre les activités d'adaptation et les activités d'atténuation dans le financement de l'action climatique et indiqué que le Conseil du Fonds vert pour le climat avait déjà publié une décision sur cette question. Il a aussi demandé la création d'une université en ligne et d'un centre international d'aide à l'investissement, qui apporteraient une contribution considérable au progrès socioéconomique et intellectuel des pays les moins avancés.

53. Le représentant du Népal a salué le projet, qui s'appuyait sur les enseignements tirés au cours des 10 années écoulées depuis le lancement du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et abordait de nouvelles questions, telles que les changements climatiques et la pandémie de COVID-19. Il a déclaré que le Programme d'action de Doha offrait une occasion de renforcer les partenariats mondiaux en vue de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. En tant que membre du Bureau, le Népal était déterminé à faire davantage d'efforts, pas moins, et à rester engagé de manière constructive dans le processus.

54. Le Secrétaire général de la Conférence a souligné que les mesures proposées dans le document final étaient d'une grande importance pour reconstruire en mieux et renforcer la résilience en cas de chocs futurs. Il a réaffirmé que les systèmes de protection sociale étaient au cœur de la riposte aux effets socioéconomiques de la COVID-19. Il a rappelé la nécessité de se concentrer sur les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les migrants et les personnes handicapées, comme cela avait été souligné lors de la récente session du forum politique de haut niveau pour le développement durable sur le rétablissement des conditions nécessaires à l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays africains, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Le Secrétaire général de la Conférence a rappelé que l'adaptation aux risques climatiques était cruciale pour la résilience des pays les moins avancés, et que l'énergie durable pouvait jouer un rôle clé à cet égard. Il a remercié les États Membres d'avoir élaboré un avant-projet ambitieux, tourné vers l'avenir et reflétant fidèlement les priorités qui permettraient aux pays les moins avancés d'atteindre les objectifs et de les dépasser. Il a félicité le Président du Groupe des pays les moins avancés et les autres membres du Groupe pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de présenter un document complet. Il a conclu en soulignant qu'il importait de mener à bien les négociations intergouvernementales à New York d'ici à la fin de l'année et informé les États Membres de l'état d'avancement des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

55. Dans ses observations finales, la Coprésidente du Comité préparatoire (Bangladesh) a remercié les délégations pour leur participation constructive au débat. Le Programme d'action concorderait avec le Programme 2030 et les mesures de relèvement prises par les pays les moins avancés pour rebondir de manière durable après la pandémie. La Coprésidente a pris note des conversations productives avec les organisations de la société civile et exprimé son intention de collaborer étroitement avec elles. Elle a constaté que les partenaires du développement manifestaient une volonté réelle d'aider les pays les moins avancés à rebondir après la crise, et elle a pris note des points de divergence dans l'avant-projet. Malgré cela,

elle restait certaine qu'un consensus serait atteint à l'issue de nouvelles consultations. Elle a déclaré que le Coprésident et elle-même seraient disponibles pour faciliter les consultations ultérieures.

56. Le Coprésident du Comité préparatoire (Canada) a remercié les délégations pour leurs contributions constructives. Il a précisé qu'il importait d'agir, et non de se contenter de belles paroles, et que le fait de sortir de la catégorie des pays les moins avancés ne devrait pas être source de difficultés mais mener à une plus grande réussite. Il a souligné qu'il fallait que le Programme d'action appelle clairement les représentants à prendre les mesures voulues afin que les pays les moins avancés puissent faire face aux répercussions sans précédent de la COVID-19, des changements climatiques et de la fracture numérique, et à faire preuve de solidarité et d'esprit de collaboration.

Troisième séance (reprise de la deuxième session) (21 décembre 2021)

57. La Coprésidente du Comité préparatoire (Bangladesh) a remercié le Bureau du Comité préparatoire et déclaré que tout avait été fait pour tenir compte des priorités de toutes les parties. Elle a remercié M. Ligoya et salué les objectifs ambitieux de l'avant-projet, à savoir une université en ligne, un mécanisme d'appui au reclassement durable et une aide accrue pour le commerce.

58. La Coprésidente du Comité préparatoire (Bangladesh) a engagé les partenaires de développement à rester mobilisés et déterminés à mettre en œuvre le Programme d'action. Elle était consciente du manque de ressources du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et a demandé qu'un appui soit fourni au Bureau afin de renforcer sa capacité de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Doha et le Programme 2030 dans les pays les moins avancés. Enfin, elle a remercié le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Qatar pour leur soutien exceptionnel à la tenue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

59. Le Coprésident du Comité préparatoire (Canada) a remercié les États Membres pour leur participation aux négociations du projet de Programme d'action de Doha et déclaré qu'il fallait maintenant se concentrer sur sa mise en œuvre et sur la concrétisation des objectifs convenus.

60. Le représentant du Qatar a remercié les Coprésidents du Comité préparatoire, le Président du Groupe des pays les moins avancés, le Secrétaire général de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et toutes les parties aux négociations d'avoir conduit à bon terme les travaux du Comité préparatoire, y compris les négociations du Programme d'action de Doha. Il a réaffirmé que le Qatar avait à cœur d'accueillir la cinquième Conférence des Nations Unies à Doha, conformément à ses priorités nationales consistant à contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la promotion du développement durable dans les pays les moins avancés. Il a rappelé l'engagement du Qatar à appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et la suite qui y serait donnée de manière efficace, utile et visible.

61. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que son pays était un partenaire traditionnel et fiable des pays les moins avancés et fournissait une assistance par des canaux bilatéraux et multilatéraux. Pendant la pandémie de COVID-19, la Russie n'avait pas délaissé les pays les moins avancés ; au contraire, elle leur avait envoyé de l'aide pour l'intervention sanitaire.

62. Le représentant de la Chine a déclaré que sa délégation comprenait et respectait pleinement le fait que les pays les moins avancés s'approprient et assument eux-mêmes la direction des activités concernant leur développement, et qu'elle

encourageait la cinquième Conférence des Nations Unies à adopter un plan d'action équilibré, ciblé et réalisable pour les pays les moins avancés pour les 10 prochaines années.

63. Le représentant du Malawi (au nom du Groupe des pays les moins avancés) a remercié toutes les parties et tous les acteurs qui ont fait avancer les débats et s'est félicité de la participation constructive de toutes les délégations tout au long des négociations. Il a déclaré qu'il appréciait la souplesse et la solidarité dont les participants avaient fait preuve pour que la priorité soit accordée aux intérêts des pays les moins avancés. Le Groupe se réjouissait de pouvoir continuer à collaborer jusqu'à l'adoption du texte. Le représentant a déclaré que le texte représentait une étape majeure pour aligner les objectifs des pays les moins avancés avec ceux du Programme 2030 et donnait à ces pays une chance réelle de s'engager dans cette décennie d'action. Il a noté que la réussite du programme dépendrait du respect des engagements pris tant par les pays les moins avancés que par les partenaires de développement. Il a remercié le Qatar pour son soutien généreux et les divers préparatifs et mesures qu'il déployait pour que cette conférence se déroule de manière optimale.

64. La représentante du Bélarus a fait remarquer que la communauté mondiale devait faire tout son possible pour mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 et veiller à ne laisser personne de côté. Constatant qu'il fallait redoubler d'efforts pour promouvoir le développement des pays les moins avancés afin de surmonter les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, elle a dit que la délégation bélarussienne avait réaffirmé sa volonté de continuer à coopérer avec ces pays dans les domaines des services, de l'agriculture et de la technologie agricole, de l'ingénierie mécanique, de l'innovation ou de l'aide humanitaire, entre autres. Elle a noté que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et son processus préparatoire constituaient un cadre efficace pour mettre au point de nouvelles orientations à l'appui du développement durable des pays les moins avancés et jeter des bases solides pour que les pays sortent de cette catégorie. Le Bélarus était donc prêt à collaborer pour faire en sorte que le nouveau Programme d'action remédie à la vulnérabilité accrue des pays les moins avancés et les aide à devenir plus résistants aux chocs, notamment ceux liés à la crise climatique, et à mettre en place un système de prestations sanitaires et de protection sociale universel, et qu'il leur permette de recevoir une aide pour la transformation numérique et l'utilisation durable de toutes les sources d'énergie et d'assurer la sécurité des technologies numériques.

65. La représentante de la Slovénie (au nom de l'Union européenne) a dit que les pays les moins avancés étaient confrontés à un ensemble de défis sans précédent, qui avaient été aggravés par la pandémie de COVID-19 qui avait marqué les deux dernières années. Elle a rappelé que, pour tenir la promesse collective de ne laisser personne de côté, les besoins des pays les moins avancés devaient être au premier plan. Elle a déclaré que le renouvellement de l'engagement visant à attirer collectivement l'attention sur leur situation et à continuer de soutenir les pays les moins avancés arrivait à point nommé. Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, elle a remercié les représentants permanents du Bangladesh et du Canada pour avoir dirigé et orienté le processus. Elle a salué l'appui essentiel apporté par le Haut-Représentant et son personnel et remercié le Qatar d'avoir accueilli la Conférence et de n'avoir ménagé aucun effort pour qu'elle se déroule avec succès et en toute sécurité.

66. La représentante de l'Australie (également au nom de la Nouvelle-Zélande) a exprimé sa profonde gratitude au Canada, au Bangladesh et au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral

et les petits États insulaires en développement pour leurs efforts inlassables sur le projet de Programme d'action de Doha. Les deux pays considéraient le document final comme une déclaration ambitieuse d'aspirations et d'engagements collectifs en faveur du développement inclusif et durable des pays les moins avancés. Elle a dit qu'il importait au plus haut point de veiller à ce que les pays les moins avancés puissent reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et avancer sur la voie de la réalisation des objectifs. Elle a souligné qu'il fallait aider les pays les moins avancés à renforcer leur résistance face aux chocs futurs et noté que l'Australie et la Nouvelle-Zélande restaient déterminées à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable en vue d'assurer une sortie sans heurts et durable de la catégorie des pays les moins avancés. Elle a remercié le Qatar d'avoir généreusement offert d'accueillir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

67. Le Secrétaire général de la Conférence a félicité les Coprésidents du Comité préparatoire d'avoir mené le processus à bonne fin avec tant d'efficacité. Il a remercié les délégations pour la souplesse dont elles ont fait preuve en vue de mettre au point un programme d'action qui soit un symbole de solidarité avec les personnes les plus pauvres de la planète. Il a demandé que l'accent soit mis sur la mise en œuvre et sur les résultats concrets qui permettraient de réaliser les ambitions mondiales pour les pays les moins avancés. Pour faire en sorte que le programme soit une réussite, il a engagé les États Membres à considérer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés non pas comme une simple étape, mais comme le début d'un mouvement en faveur d'un changement véritable et durable. Il a énuméré les nombreux défis à relever, notamment le manque de financement, le fardeau de la dette, le manque d'accès aux technologies et d'autres problèmes structurels bien connus, comme la marginalisation des flux commerciaux et financiers, qui empêchaient les pays les moins avancés de progresser. Il a souligné qu'il fallait investir dans les jeunes en tant que pierres angulaires de la prospérité. Par conséquent, l'investissement dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques devait être une priorité. Il a expliqué en quoi les changements climatiques compromettaient les progrès des pays les moins avancés et pourquoi le renforcement de la résilience était l'un des principaux thèmes du nouveau Programme d'action de Doha. Il a rappelé que l'un des besoins les plus urgents pour les pays les moins avancés était l'adoption de mesures leur permettant de vacciner leurs populations. Dans ses observations finales, il a noté qu'il s'agissait du plus grand défi que la communauté internationale devait relever actuellement. Si elle échouait dans cette tâche, les générations futures seraient bien en droit de la condamner.

Annexe**Documentation**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
A/CONF.219/2021/IPC/4/Rev.1	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la deuxième session du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
A/CONF.219/2021/IPC/L.3	Projet d'ordre du jour provisoire de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
A/CONF.219/2021/IPC/L.3/Add.1	Projet d'organisation des travaux de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
A/CONF.219/2021/IPC/L.3/Add.1/Rev.1	Projet révisé d'organisation des travaux de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
A/CONF.219/2021/IPC/L.4	Règlement intérieur provisoire de la Conférence
A/CONF.219/2021/IPC/L.5	Modalités d'organisation des tables rondes thématiques de haut niveau de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
A/CONF.219/2021/IPC/L.6	Projet de rapport du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sur les travaux de sa deuxième session
A/CONF.219/2021/IPC/CRP.1	Projet de recommandation du Comité préparatoire sur la prorogation de ses travaux
A/CONF.219/2021/IPC/CRP.2	Projet de Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés